

Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes

Observatoire canadien sur l'itinérance

DÉFINITION

«L'itinérance chez les jeunes» renvoie à la situation et à l'expérience que connaissent des jeunes âgés entre 13 et 24 ans qui vivent indépendamment de leurs parents et/ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir une résidence stable, sécuritaire et permanente.

L'itinérance chez les jeunes est un enjeu social complexe, car en tant que société, nous n'avons pas su fournir aux jeunes et à leurs familles les nécessités et les soutiens nécessaires qui leur permettraient d'aller de l'avant dans leurs vies d'une manière sécuritaire et planifiée. En plus d'éprouver des difficultés économiques et de devoir faire face à l'absence d'un logement sécuritaire, de nombreux jeunes sans abri ne possèdent pas d'expérience personnelle de vie indépendante tout en étant peut-être en proie à des changements développementaux considérables (sociaux, physiques, émotionnels et cognitifs). Par conséquent, ils n'auront peut-être pas à leur disposition les ressources, la résilience, l'éducation, les soutiens sociaux et les compétences essentielles nécessaires pour favoriser une transition sûre et stimulante vers l'âge adulte et l'indépendance. Peu de jeunes choisissent de devenir des sans-abri et ne veulent pas qu'on les définisse par leur itinérance, et l'expérience d'itinérance est généralement négative et stressante.

L'itinérance chez les jeunes est le déni des droits de l'homme fondamentaux¹, et lorsqu'elle est identifiée en tant que telle, il importe d'y remédier. Tous les jeunes ont droit aux besoins essentiels de la vie, y compris à un logement adéquat, des aliments, la sécurité, une éducation et la justice.

1. [Pacte international relatif aux droits civils et politiques \(PIDCP\)](#), [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels \(PIDESC\)](#), [Convention internationale des droits de l'enfant \(CIDE\)](#) et [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale \(CEDR\)](#).

Pourquoi avons-nous besoin d'une définition distincte de l'itinérance chez les jeunes?

L'âge est important lorsque l'on considère l'itinérance. Même s'il y a des aspects communs entre l'expérience de l'itinérance chez les jeunes et des adultes – pénurie de logements abordables, défaillances au niveau du système des soins de santé et du système correctionnel par exemple – il existe des facteurs importants propres aux expériences et circonstances des jeunes qui justifient une définition de l'itinérance spécifique aux jeunes :

- Contrairement à la majorité des adultes qui sont sans abri, les jeunes quittent des foyers qui sont définis par des relations (sociales et économiques) au sein desquelles ils étaient typiquement dépendants de gardiens adultes.
- Les jeunes, qui sont en cours de transition vers l'âge adulte, n'ont peut-être pas encore acquis les compétences personnelles, sociales et essentielles qui rendent la vie indépendante possible et appropriée.
- Bon nombre de jeunes traversent la phase de développement physique, cognitif, social et émotionnel.
- Les jeunes ont tendance à rechercher, à utiliser et à répondre aux services et soutiens d'une manière qui diffère des autres individus itinérants.
- Les jeunes personnes évitent souvent le système qui dessert les sans-abri car ils craignent les autorités.
- L'âge auquel on est légalement considéré comme un enfant ou un adulte n'est pas constant à travers les territoires et les secteurs de politiques, ce qui entraîne parfois des obstacles pour accéder aux services et soutiens et peut aussi créer des problèmes en ce qui a trait à la continuité des soins.

Pour les jeunes, devenir un sans-abri ne signifie pas simplement la perte d'un logement stable, mais plutôt quitter un domicile où ils sont aux prises avec des relations de dépendance. Par conséquent, ils connaissent une interruption ou même une rupture potentielle avec les soutiens naturels et les relations sociales avec les parents et les gardiens, membres de la famille, les amis, les voisins et la communauté. Cela signifie une interruption de l'adolescence et compromet la possibilité de transition vers l'âge adulte d'une manière sécuritaire et planifiée. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, les stratégies et interventions visant les jeunes et répondant aux besoins des jeunes entre 13 et 24 ans doivent également se distinguer de celles qui sont mises au point pour les adultes qui vivent l'itinérance.

Typologie de l'itinérance et insécurité sur le plan du logement

L'itinérance chez les jeunes décrit une variété de circonstances de refuges et de logement que connaissent les jeunes. Les différents degrés d'itinérance et d'insécurité sur le plan du logement auxquels les jeunes peuvent faire face ont été décrits dans la Définition canadienne de l'itinérance (voir la typologie complète dans l'Annexe A), et comprennent :

- 1) «**les personnes sans abri** ou absolument sans abri qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour l'habitation des êtres humains;
- 2) **les personnes dans les abris d'urgence**, y compris celles qui restent dans les refuges d'urgence de nuit pour les sans-abri et les refuges pour les personnes qui vivent la violence familiale;
- 3) **les personnes logées provisoirement**, signifiant les personnes dont l'hébergement est temporaire et qui ne possèdent pas leur propre domicile ou le droit au maintien des lieux, et enfin;
- 4) **les personnes à risque d'itinérance**, soit les personnes qui ne sont pas sans abri et dont la situation économique et de logement courante est précaire ou ne satisfait pas aux normes publiques de santé et de sécurité.»

(Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012:1)

Il est important de considérer les différents niveaux d'itinérance puisque tous les jeunes sans-abri ne sont pas absolument sans abri et ne dorment pas à la dure («personnes sans abri»), et ils n'accèdent pas toujours aux refuges d'urgence («personnes dans les abris d'urgence»). Certaines collectivités n'ont pas de refuges d'urgence desservant les jeunes, et pour ces territoires qui en ont, l'accès peut être limité par une tranche d'âge plus étroite («en dessous de 18 ans» ou «de 16 à 21 ans» par exemple).

Un des éléments qui définit l'itinérance chez les jeunes est la plus grande susceptibilité à être «hébergé provisoirement». D'ailleurs, certaines données indiquent que les jeunes sont deux fois plus susceptibles que les adultes d'appartenir à la population des «sans-abri cachés», c'est-à-dire qu'ils peuvent demeurer temporairement chez des amis ou des membres de la famille sans aucun degré de permanence ou de sécurité (cette situation est souvent décrite par «couch surfing» ou coucher sur le divan d'un ami) Gaetz, Gulliver et Richter, 2014:42. Ce fait a des répercussions importantes sur la planification des services et sur le dénombrement des sans-abri.

Enfin, nous devons considérer les jeunes personnes qui sont techniquement logées (qui vivent avec des gardiens), mais qui n'ont pas le «sens du domicile» puisque leur situation en matière de logement n'est pas sûre, réconfortante ou favorable et est intrinsèquement précaire. Dans ce type de situation, on considère que les jeunes sont «à risque d'itinérance».

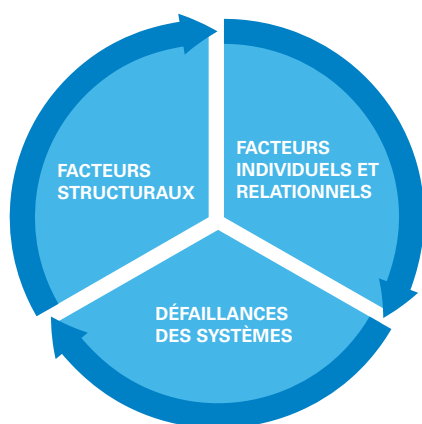
Différences principales au sein de la population des jeunes sans-abri

Lorsqu'on définit l'itinérance chez les jeunes il faut considérer la diversité de la population en matière d'âge, de genre, d'identité sexuelle, d'orientation sexuelle et d'ethnicité. Une grande partie des recherches effectuées sur l'itinérance chez les jeunes au Canada montre que les hommes sont typiquement plus nombreux que les femmes (2:1) (O'Grady et Gaetz, 2004; 2009). De plus, certaines populations ethno-raciales tendent à être surreprésentées, et plus particulièrement les jeunes Autochtones (Baskin, 2007; 2013; Brown et al., 2007), les jeunes noirs (Springer et al., 2007; 2013) et les immigrants/migrants (CAMH et CAST, 2014). Enfin, un pourcentage considérable des jeunes itinérants s'identifient en tant que LGBTQ2S (Cochran et al. 2002; Gattis, 2009; Abramovich, 2013). Ces différences sont importantes car les jeunes gens sont doublement ou triplement marginalisés, non seulement à cause de leur itinérance, mais aussi en raison du racisme, de l'homophobie et de la transphobie.

Finalement, nous devons considérer les différences importantes des tranches d'âge de la population des jeunes sans-abri. Notre définition se réfère aux jeunes de 13 à 25 ans et par conséquent, comprend les jeunes adolescents, les adolescents et les jeunes plus âgés qui font la transition vers l'âge adulte et l'indépendance. Au niveau développemental, il y a une grande différence entre les besoins, les circonstances et le développement physique et émotionnel d'un jeune de 14 ans comparativement à un jeune de 18 ou de 23 ans (tenant compte du fait que certains jeunes peuvent subir des délais développementaux). Un autre facteur qui complique davantage la situation est qu'il n'y a pas de définition légale constante de la jeunesse; il y a plusieurs jalons clés (droit de vote, âge auquel on quitte la charge des services à l'enfance, accès aux services – y compris les avantages sociaux – sans l'autorisation parentale, accès aux refuges, etc.) qui sont associés à différents âges spécifiques (tels 16 et 19 ans par exemple) qui marquent la transition des droits et des responsabilités, et le mouvement d'institutions pour enfants à celles pour adultes (santé mentale, système de justice, etc.). Dans certains cas, ces jalons varient de province en province. Cela signifie que l'accès aux services et soutiens des jeunes qui sont itinérants peut être différent selon l'âge. Par conséquent, les différences au sein de la population des jeunes sans-abri et les expériences qui en résultent doivent être prises en considération lorsque l'on élabore des réponses et des interventions.

Parcours menant à l'itinérance

Lorsque nous parlons de parcours menant à l'itinérance, il est important de noter qu'il existe une variété de facteurs qui peuvent contribuer à la fugue d'une jeune personne. Pour bon nombre de jeunes, le chemin vers l'itinérance n'est pas linéaire et n'est pas vécu comme un seul évènement. Plus souvent, les jeunes connaissent plusieurs ruptures avec la famille et plusieurs épisodes de vie en dehors du domicile familial, souvent en demeurant temporairement chez des amis ou de la famille. C'est au bout de ce processus que certains jeunes se retrouvent dans des refuges d'urgence ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine (dormir dehors, sur des toits, dans des édifices abandonnés, etc.). Par conséquent, de nombreux jeunes qui vivent l'itinérance font partie de la population des sans-abri «invisibles» ou «cachés».



Les causes principales de l'itinérance chez les jeunes comprennent : a) des facteurs individuels/relationnels; b) des facteurs structurels; et c) les défaillances institutionnelles et systémiques².

a) **Facteurs individuels et relationnels** – Une des causes principales de l'itinérance chez les jeunes est la rupture des relations clés ou un conflit dans le domicile. Dans de tels cas, les jeunes choisissent ou sont forcés de quitter une situation dangereuse, violente, de négligence ou autrement insoutenable (Ballon et al., 2001; Gaetz et al., 2002; Karabanow, 2004; 2013; Rew, et al., 2001; Thrane et al., 2006; Tyler et Bersani, 2008; Tyler et al., 2001; Whitbeck and Hoyt 1999; Van den Bree et al., 2009). Les conflits fondés sur l'identité sexuelle, une fois que des jeunes ont dévoilé qu'ils sont lesbiennes, gay, bisexuels, transgenre, queer et/ou bispirituels (LGBTQ2S), représentent une cause principale de l'itinérance chez les jeunes (Abramovich, 2013). D'autres jeunes quittent la

maison en raison d'un décrochage scolaire ou parce qu'ils sont impliqués dans des activités criminelles, d'autres encore à cause de troubles d'apprentissage, de problèmes de santé mentale ou de dépendances dont ils souffrent (Anda, et al., 2006; Baker-Collins, 2013; Karabanow, 2004; McEwan et Sapolsky, 1995; Sokolowski, et al., 2013) ou dont souffre une autre personne dans le domicile (Andres-Lemay et al., 2005; McMorris et al., 2002).

b) **Facteurs structureaux** – Cela inclut des problèmes permanents qu'une jeune personne ne peut pas contrôler, et qui prennent généralement leur origine en dehors du foyer familial à un niveau sociétal plus large. Cela comprend des conditions sociales et économiques telles la pauvreté, une éducation inadéquate, le sous-emploi et le manque d'un logement stable, qui peuvent également cadrer l'expérience de la jeune personne et peut sous-tendre des facteurs de stress au sein de la famille qui peuvent mener au conflit; ce qui signifie que le domicile n'est plus une option valable. La discrimination sous forme d'homophobie, de transphobie, de racisme et d'intimidation peuvent également être des facteurs déterminants.

c) **Défaillances des systèmes** – Certains jeunes tombent dans l'itinérance après avoir échappé au système institutionnel qui sert de «filet de protection sociale» (protection de l'enfance, soins de santé et de santé mentale, justice juvénile (Agence de la santé publique du Canada, 2006). De nombreux jeunes qui sont pris en charge par le gouvernement (protection de l'enfance) tombent dans l'itinérance lorsque leur placement échoue, ce qui fait qu'ils n'ont plus d'endroit où vivre, ou lorsqu'ils décident d'abandonner leur placement et/ou sortent d'un placement (par ex. en cas de non conformité) sans avoir de logement où ils peuvent ou veulent retourner (Dworsky et Courtney, 2009; Gaetz et al., 2013; Goldstein et al., 2012; Lemon Osterling et Hines, 2006; Karabanow, 2004; Nichols, 2013; 2015; Agence canadienne de la santé publique du Canada, 2006; Serge et al., 2002). Le risque d'itinérance augmente lorsque les jeunes sortent des systèmes de soins sans la planification de sortie et les soutiens continus adéquats.

Il faut souligner que les causes de l'itinérance chez les jeunes n'affectent pas seulement les jeunes dans les grandes villes. Ces facteurs peuvent affecter un jeune dans un contexte urbain, dans une petite ville ou dans une région rurale. Toutefois, les soutiens qui existent pour aider les jeunes et leur famille peuvent varier dans ces différents contextes.

2. Ce cadre a été tiré de Gaetz 2014a.

Les conditions de l'itinérance chez les jeunes

Les jeunes qui deviennent des sans-abri pendant des périodes de temps prolongées risquent d'être impliqués dans une situation qui non seulement crée des problèmes à court terme, mais peut avoir un impact à long terme sur leur santé, leur bien-être et leurs possibilités de vie. Les jeunes gens qui demeurent sans abri sont souvent forcés de quitter leurs communautés s'il n'y a pas de services et de soutiens adéquats à proximité. Par conséquent, quitter la maison signifie non seulement perdre sa famille, mais aussi ses amis, les autres adultes bienveillants (tels que les voisins, les enseignants ou les entraîneurs) et irrémédiablement, sa communauté. Le traumatisme vécu en quittant la maison est aggravé par la vie de la rue et par :

- une la santé qui se détériore, la vulnérabilité nutritionnelle, de plus grands risques de se blesser (Boivan et al. 2005; Kulik et al. 2011; Tarasuk et al. 2013)
- une probabilité accrue de problèmes psychologiques et d'accoutumances (Kidd 2004; 2013; McCay et Aiello 2013; Barnaby et al., 2010; Boivan et al, 2005)
- une exposition à des activités sexuelles prématurées, des problèmes d'exploitation et de sécurité (Saewyc et al. 2013; Tyler, Hoyt et Whitbeck, 2000)
- un plus grand risque de victimisation criminelle (Gaetz, 2004; Gaetz, O'Grady et Buccieri, 2011; Thrane et al. 2006)
- une plus grande susceptibilité à être impliqué dans le système de justice pénale (Baron, 2013; Hagan et McCarthy, 1997; O'Grady et al; 2011)
- l'abandon de l'école à un jeune âge (Gaetz 2014; Gaetz et O;Grady, 2002; 2013)
- le retranchement dans le mode de vie des jeunes de la rue (Karabanow, 2004; Gaetz, 2014)

De surcroît, étant donné que les services et ressources ne sont pas toujours disponibles, les jeunes rencontrent :

- des difficultés à obtenir un logement, des services et des soutiens sûrs et abordables, parfois en raison de la façon dont ces soutiens sont organisés, et parfois en raison des restrictions dues à l'âge;
- des barrières et défis qui s'opposent à l'accès aux soins de santé et aux services de soutien des jeunes LGBTQ2S, en raison du manque de personnel d'aide aux LGBTQ2S culturellement compétent, et de la discrimination homophobe et transphobe (Abramovich 2012 et 2013);
- un début précoce des responsabilités adultes et en même temps un manque de soutiens prolongés et continus (y compris un revenu, un logement et des adultes de confiance dans leur vie) nécessaires pour les aider à faire leur transition vers le monde adulte;
- des difficultés à obtenir et conserver un emploi rémunéré;
- des difficultés à participer et réussir à l'école;
- des systèmes d'aide à l'itinérance et des services qui se concentrent sur des soutiens d'urgence à court terme et/ou les précipitent dans un mode de vie autonome (Baker-Collins, 2013; Bellot, 2005; Boivan, et al., 2005; Gaetz et al., 2010; Gaetz et al, 2013; Gaetz 2014a; Karabanow, 2004; 2009; Kidd, 2004; 2009; 2013; Kulick et al., 2011; Milburn, et al. 2009; Saewyc et al., 2013).

Une des conséquences négatives de l'instabilité du logement est qu'ils sont forcés à adopter des rôles d'adultes (obtenir un emploi, trouver un logement, gestion financière, relations sexuelles) à un taux accéléré, sans avoir accès aux nombreuses institutions et activités conçues pour les aider à naviguer à travers leur transition vers le monde adulte (école, apprentissage expérientiel, mentorat des adultes).

Bien que de nombreux jeunes courent des risques et des défis importants en étant sans-abri, il faut noter qu'ils sont aussi nombreux à posséder des forces et des atouts considérables et font preuve de résilience face à des défis incroyables.

L'itinérance chez les jeunes du point de vue des droits de la personne

L'itinérance chez les jeunes existe en raison du *déni* des droits humains fondamentaux des jeunes et une fois qu'on l'a identifiée comme telle, on doit y remédier comme telle. En pratique, cela veut dire que les politiques, les lois et les stratégies visant l'itinérance chez les jeunes doivent reconnaître les obligations des droits internationaux de la personne et doivent être ancrées dans un cadre des droits de la personne qui informera toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation. Une approche des droits de la personne nécessite un changement de paradigme, et par conséquent au lieu de créer des lois qui discriminent ou punissent les jeunes, tous les niveaux gouvernementaux doivent impérativement remédier aux causes systémiques de l'itinérance chez les jeunes et assurer la protection juridique de leurs droits humains, y compris celui du logement. On s'entend à considérer que l'itinérance chez les jeunes n'est pas qu'une circonstance individuelle, mais plutôt un manquement des gouvernements à leurs responsabilités envers la défense des droits de la personne.

Un nombre d'ententes sur les droits internationaux de la personne, signé par le Canada, définit les droits concernant la jeunesse itinérante. Quatre documents de base des Nations unies sont : [le Pacte international relatif aux droits civils et politiques \(PIDCP\)](#), [le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels \(PIDESC\)](#), [la Convention internationale des droits de l'enfant \(CIDE\)](#) et [la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale \(CEDR\)](#).

Tous les droits humains s'appliquent aux jeunes, mais la liste ci-dessous représente les plus importants :

NIVEAU DE VIE ADÉQUAT

ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA JUSTICE

LOGEMENT ADÉQUAT

ALIMENTATION SUFFISANTE

VIE

SÉCURITÉ INDIVIDUELLE

À LA VIE PRIVÉE

ÉDUCATION

SANTÉ

TRAVAIL

RÉUNION

LIBERTÉ D'EXPRESSION

En résumé, pour remédier de façon efficace au problème de l'itinérance chez les jeunes, il faut s'entendre sur une définition qui apporte constance, clarté et une classe d'âge cohérente qui incorpore aussi une perspective basée sur le respect des droits. Une telle définition commune fournit à tous les niveaux gouvernementaux et les groupes communautaires un cadre de compréhension et de définition de l'itinérance chez les jeunes, et un moyen d'identifier les objectifs, les stratégies et les interventions, et de mesurer les résultats et les progrès. La Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes est conçue pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces basées sur la défense des droits afin de prévenir l'itinérance chez les jeunes et d'y mettre fin.

Références

- Abramovich, A. (2012). No safe place to go: LGBTQ youth homelessness in Canada-Reviewing the literature. *Canadian Journal of Family and Youth*, 4(1), 29-51.
- Abramovich, A. (2013). No fixed address: Young, queer and restless. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow et A. Marsolais, (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*, (p. 387-403). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press. Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/23-no-fixed-address-young-queer-and-restless>
- Agence de la santé publique du Canada (2006). *Street youth in Canada: Findings from enhanced surveillance of Canadian street youth, 1999-2003*. Ottawa, ON: Author.
- Anda, R. F., Felitti, V. J., Bremner, J. D., Walker, J. D., Whitfield, C. H., Perry, B. D., ... et Giles, W. H. (2006). The enduring effects of abuse and related adverse experiences in childhood. *European Archives of Psychiatry and Clinical Neuroscience*, 256(3), 174-186.
- Andres-Lemay, V. J., Jamieson, E., et MacMillan H. L. (2005). Child abuse, psychiatric disorder, and running away in a community sample of women. *Canadian Journal of Psychiatry - Revue Canadienne de Psychiatrie*, 50(11), 684-689.
- Baker Collins, S. (2013). Childhood stress and mobility among rural homeless youth. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Barnaby, L., Penn, R. et Erikson, P. (2010) *Drugs, Homelessness et Health: Homeless Youth Speak Out About Harm Reduction. The Shout Clinic Harm Reduction Report, 2010*. Toronto: Shout Clinic and Central Toronto Community Health Centres.
- Ballon, B. C., Courbasson, C. M., et Smith, P. D. (2001). Physical and sexual abuse issues among youths with substance use problems. *Canadian Journal of Psychiatry*, 46(7), 617-621.
- Baron, S. (2013) Why street youth become involved in crime. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow, et A. Marsolais (Eds.) *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (p. 353-368). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Baskin, C. (2007). Aboriginal youth talk about structural determinants as the causes of their homelessness. *First Peoples Child and Family Review*, 3(3), 31-42. Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/aboriginal-youth-talk-about-structural-determinants-causes-their-homelessness>
- Baskin, C. (2013). Shaking off the colonial inheritance: Dans indigenous youth resist, reclaim and reconnect. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (p. 405-443). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press. Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/24-shaking-colonial-inheritance-homeless-indigenous-youth-resist-reclaim-and-reconnect>
- Bellot, C., Raffestin, I., Royer, M. N., et Noël, V. (2005). Judicialisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal. Montreal, QC: Rapport de recherche pour le Secretariat National des Sans-Abri.
- Boivin, J.F., Roy, E., Haley, N., et Galbaud du Fort, G. (2005). The health of street youth: A Canadian perspective. *Canadian Journal of Public Health*, 96(6), 432-437.

Braitstein, P., Li, K., Tyndall, M., Spittal, P., O'Shaughnessy, M. V., Schilder, A., Johnston, C., Hogg, R. S., et Schechter, M. T. (2003). Sexual violence among a cohort of injection drug users. *Social Science Medicine*, 57(3), 561-9.

Brown, J., Knol, D., Prevost-Derbecker, S. et Andrushko, K. (2007). Housing for Aboriginal youth in the inner city of Winnipeg. *First Peoples Child and Family Review*, 3(2), 56-64.

Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/housing-aboriginal-youth-inner-city-winnipeg>

L'Observatoire canadien sur l'itinérance. (2012). La définition canadienne de l'itinérance

Repéré à : <http://rondpointdelitinerance.ca/ressource/d%C3%A9finition-canadienne-de-l%E2%80%99itin%C3%A9rance>

Centre for Addiction and Mental Health and Children's Aid Society of Toronto (2014). *Hidden in Our Midst: Homeless Newcomer Youth in Toronto – Uncovering the Supports to Prevent and Reduce Homelessness Final Report* (November 2014).

Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/hidden-our-midst-homeless-newcomer-youth-toronto>

Cochran, B.N., Stewart, A. J., Ginzler, J. A. et Cauce, A. M. (2002). Challenges Faced by Homeless Sexual Minorities: Comparison of Gay, Lesbian, Bisexual and Transgender Homeless Adolescents With Their Heterosexual Counterparts. *American Journal of Public Health*, 92(5), 773-777. Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/challenges-faced-homeless-sexual-minorities-comparison-gay-lesbian-bisexual-and-transgender>

Dworsky, A., et Courtney, M. (2009). Homelessness and the transition from foster care to adulthood. *Child Welfare*, 88(4), 23–56.

Forchuk, C., Richardson, J., Laverty, K., Bryant, M., Csiernik, R., Edwards, B., ... Kelly, C. (2013). Service preferences of homeless youth with mental illness: Housing first, treatment first, or both together. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 95-109). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.

Gaetz, S. (2002). *Street justice: The legal and justice issues of homeless youth in Toronto*. Toronto: Justice for Children and Youth.

Gaetz, S. (2004). Safe streets for whom? Street youth, social exclusion and criminal victimization. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46(4), 423-455.

Gaetz, S. (2014a) [Coming of Age: Reimagining our Response to Youth Homelessness in Canada](#). Toronto: Homeless Hub Research Paper Series, 11.

Gaetz, S. (2014b) [Un endroit sûr et décent où vivre : vers un cadre Logement d'abord pour les jeunes](#). Toronto: The Homeless Hub Press.

Gaetz, S., Gulliver, T., et Richter, T. (2014). [L'état de l'itinérance au Canada 2014](#). Toronto: The Homeless Hub Press.

Gaetz, S., et O'Grady, B. (2002). Making money: Exploring the economy of homeless workers. *Work, Employment and Society*, 16(3), 433-456.

- Gaetz, S., et O'Grady, B. (2013). Why don't you just get a job? Homeless youth, social exclusion and employment training. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 243-268). Toronto: Canadian Homelessness Research.
- Gaetz, S., O'Grady, B., Buccieri, K., Karabanow, J. et Marsolais, A. (Eds.) (2013a). *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*. Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Gaetz, S., O'Grady, B., et Buccieri, K. (2010). *Survivre au crime et à la violence : les jeunes de la rue et la victimisation à Toronto*. Toronto, ON: Justice for Children and Youth et Le rond-point de l'itinérance.
- Gattis, M. N. (2009). Psychosocial problems associated with homelessness in sexual minority youths. *Journal of Human Behaviour in the Social Environment*, 19(8), 1066-1094. Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/psychosocial-problems-associated-homelessness-sexual-minority-youths>
- Goldstein, A. L., Amiri, T., Vilhena, N., Wekerle, C., Torton, T., et Tonmyr, L. (2012). *Youth on the street and youth involved with child welfare: Maltreatment, mental health and substance use*. Child Maltreatment Section, Public Health Agency of Canada.
- Hagan, J., et McCarthy, B. (1997). *Mean streets: Youth crime and homelessness*. United Kingdom: Cambridge University Press. Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/mean-streets-youth-crime-and-homelessness>
- Karabanow, J. (2004). *Being young and homeless: Understanding how youth enter and exit street life*. New York: Peter Lang.
- Karabanow, J. et Naylor, T. (2013). Pathways Towards Stability: Young people's transitions off of the streets. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow, et A. Marsolais (Eds.) *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 53-74). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Kidd, S. A. (2004). The walls were closing in, and we were trapped - A qualitative analysis of street youth suicide. *Youth et Society*, 36(1), 30-55.
- Kidd, S.A. (2013). Mental Health and Youth Homelessness: A critical review. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow, et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 217-227). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Kidd, S. A., et Kral, M. J. (2002). Suicide and prostitution among street youth: a qualitative analysis. *Adolescence*, 37(146), 411-30
- Kulik, D., Gaetz, S., Levy, A.S, Crowe, C., et Ford-Jones, L. (2011). Homeless youth's overwhelming health burden – a review of the literature. *Pediatrics and Child Health June/July 2011*, 16(16), 43-47.
- McEwen, B., et Sapolsky, R. (1995). Stress and cognitive function. *Current Opinion in Neurobiology*, 5(2), 205-216.
- McMorris, B., Tyler, K., Whitbeck, L., et Hoyt, D. (2002). Familial and "on-the-street" risk factors associated with alcohol use among homeless and runaway adolescents. *Journal of Studies on Alcohol*, 63(1), 34-43.

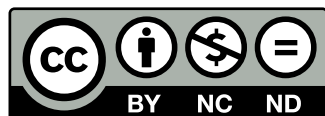
- Milburn, N. G., Rice, E., Rotheram-Borus, M. J., Mallett, S., Rosenthal, D., Batterham, P., ... Duan, N. (2009). Adolescents exiting homelessness over two years: The risk amplification and abatement model. *Journal of Research on Adolescence*, 19, 762-785.
- Nations Unies. (1966) [Pacte international relatif aux droits civils et politiques \(PIDCP\)](#).
Nations Unies : Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
- Nations Unies. (1966b). [Dansternational Covenant on Economic, Social and Cultural Rights \(ICESCR\)](#).
Nations Unies : Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
- Nations Unies. (1989). [Nations Unies \(1989\) Convention internationale des droits de l'enfant \(CIDE\)](#).
Nations Unies : Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
- Nations Unies. (1965). [Nations Unies \(1965\) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale \(CEDR\)](#).
Nations Unies : Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
- O'Grady, B. et Gaetz, S. (2004). Homelessness, gender and income generation: The case of Toronto street youth. *Journal of Youth Studies*, 7(4), 397-416.
- O'Grady, B., et Gaetz, S. (2009). Street survival: A gendered analysis of youth homelessness in Toronto. Dans J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang, et E. Paradis (Eds.), *Finding Home: Policy options for addressing homelessness in Canada* (Chapter 3.4). Toronto, ON: Cities Centre, University of Toronto.
- O'Grady, B., Gaetz, S., et Buccieri, K. (2011). *Can I see your ID? The policing of homeless youth in Toronto*. Homeless Hub Research Report Series #5. Toronto, ON: Le rond-point de l'itinérance.
Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/caniseeyourID>
- Osterling, K. L., et Hines, A. M. (2006). Mentoring adolescent foster youth: Promoting resilience during developmental transitions. *Child and Family Social Work*, 11, 242-253.
- Rew, L., Taylor-Seehafer, M., Thomas, N., et Yockey, R. (2001). Correlates of resilience in homeless adolescents. *Journal of Nursing Scholarship*, 33, 33-40.
- Saewyc, E., Drozda, C., Rivers, R., MacKay, L. et Peled, M. (2013). Which comes first: Sexual exploitation or other risk exposures among street-involved youth? Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 147-160). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Serge, L., Eberle, M., Goldberg, M., Sullivan, S., et Dudding, P. (2002). *Pilot study: The child welfare system and homelessness among Canadian youth*. National Homelessness Initiative.
- Sokolowski, K., Boyce, W. T., et McEwan, B. (2013). Scarred for life? The biology of childhood hardship. *New Scientist*, 2901.

- Springer, J., Lum, J. et Roswell, T. (2013). Policy challenges to homelessness among Caribbean youth in Toronto. Dans S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 445-467). Toronto: Canadian Homelessness Research Network Press.
- Springer, J., Roswell, T., (2006). *Pathways to Homelessness among Caribbean Youth Aged 15-25 in Toronto*. Toronto, ON: Wellesley Dansstitute; Ryerson Caribbean Research Centre. Repéré à : <http://www.homelesshub.ca/resource/pathways-homelessness-among-caribbean-youth-aged-15-25-toronto>
- Tarasuk, V. et Dachner, N. (2013). Homeless Youth, Nutritional Vulnerability, and Community Food Assistance Programs. Dans Gaetz, S., O'Grady, B., Buccieri, K., Karabanow, J., et Marsolais, A. (Eds) *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice*. Toronto: Canadian Homelessness Research
- Thrane, L. E., Hoyt, D. R., Whitbeck, L. B., et Yoder, K. A. (2006). Impact of family abuse on running away, deviance, and street victimization among homeless rural and urban youth. *Child Abuse and Neglect*, 30, 1117-1128.
- Tyler, K. et Bersani, B. (2008). A longitudinal study of early adolescent precursors to running away. *Journal of Early Adolescence*, 28(2), 230-251.
- Tyler, K., Hoyt, D., et Whitbeck, L. (2000). The effects of early sexual abuse on later sexual victimization among female homeless and runaway adolescents. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(3), 235-250.
- Van den Bree, M. B., Shelton, K., Bonner, A., Moss, S., Thomas, H., et Taylor, P. J. (2009). A longitudinal population-based study of factors in adolescence predicting homelessness in young adulthood. *Journal of Adolescent Health*, 45(6), 571-578.
- Whitbeck, L., et Hoyt, D. (1999). *Nowhere to grow: Homeless and runaway adolescents and their families*. Hawthorne, N.Y.: Aldine De Gruyter.

COMMENT CITER LA DÉFINITION CANADIENNE DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES :

L'Observatoire canadien sur l'itinérance. (2016). *Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes*.

Le rond-point de l'itinérance : www.rondpointdelitinérance.ca/definitionlitinerancejeunes



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 non transposée.

L'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) est un institut sans but lucratif et apolitique qui est dévoué à la mobilisation des recherches afin de contribuer aux solutions à l'itinérance. Nous travaillons ensemble en tant que groupe – chercheurs, prestataires de services, décideurs, personnes à expérience vécue d'itinérance, ainsi qu'étudiants de premier cycle et étudiants diplômés de partout au Canada – passionnés par les enjeux de justice sociale et le désir de résoudre le problème de l'itinérance dans nos collectivités.